



COMMISSION EUROPÉENNE
DG EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES ET INCLUSION

Législation sociale et de l'emploi, dialogue social
Droit du travail

Bruxelles, le
EMPL B.2

Objet: **Appel d'offres n° VT/2011/013 - Étude sur les transferts d'entreprises en situations d'insolvabilité**

Madame, Monsieur,

1. La Commission européenne a le plaisir de vous transmettre, suite à votre demande, le dossier relatif à l'appel d'offres ouvert n° VT/2011/013

2. Si vous souhaitez participer à cet appel, il vous est demandé de faire parvenir votre offre au plus tard le 12/09/2011. Le soumissionnaire peut à son gré transmettre son offre:

- a) par lettre recommandée (y compris par messagerie privée) postée au plus tard le 12/09/2011, la date de la poste faisant foi. L'offre doit être envoyée à **l'adresse postale** suivante:

*Commission européenne
DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion, Unité B.2
B-1049 Brussels*

- b) b) en la déposant (directement ou par tout mandataire du soumissionnaire) au plus tard le 12/09/2011 à 16 heures au service mentionné ci-dessous:

*Commission européenne
DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion, Unité B.2
Avenue du Bourget 1
B-1140 Bruxelles (Evere)*

Dans le second cas, le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté et signé nominativement par le fonctionnaire du service susmentionné à qui les documents auront été remis. Une copie de ce reçu sera retenue par le service susmentionné.

3. Présentation de l'offre

L'offre doit être établie en trois exemplaires (1 original et 2 copies). L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées. Si des enveloppes autocollantes sont utilisées, elles seront également fermées à l'aide de bandes adhésives au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur.

L'enveloppe extérieure devra porter, en plus de l'adresse du service destinataire comme indiqué ci-dessus, les mentions suivantes:

*«APPEL D'OFFRES n° VT/2011/013
À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER
À NE PAS OUVRIR PAR LE COMITÉ D'OUVERTURE AVANT LE 23/09/2011»*

L'enveloppe intérieure devra porter les mentions suivantes:

*«APPEL D'OFFRES n° VT/2011/013
À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER
À NE PAS OUVRIR PAR LE COMITÉ D'OUVERTURE AVANT LE 23/09/2011»
(NOM DU SOUMISSIONNAIRE)*

4. Le cahier des charges relatif à l'appel d'offres sous rubrique est joint à la présente invitation à soumissionner (voir annexe 1 - cahier des charges).
5. Toute offre vaut acceptation des dispositions prescrites par:
 - a) la présente lettre d'invitation à soumissionner;
 - b) le cahier des charges (annexe 1);
 - c) les conditions générales applicables aux contrats d'entreprise de la Commission européenne.
Ce document est inclus au modèle de contrat ci-joint (annexe 2).
6. Toute offre doit:
 - être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité;
 - être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
7. Délai de validité de l'offre:
 - 6 mois à compter du 12/09/2011;
 - l'ouverture des offres n'aura pas lieu avant 23/09/2011.
8. Les soumissionnaires seront informés de la suite réservée à leur offre.
9. Les candidats qui n'ont pas l'intention de soumettre une offre sont priés de nous en informer par écrit à l'adresse mentionnée au point 2 ci-dessus avant la date limite.
10. Les offres ne peuvent en aucun cas dépasser le montant total de 250 000 EUR.

- 11.** Tout contact entre le pouvoir adjudicateur et le soumissionnaire est interdit pendant le déroulement de la procédure, sauf à titre exceptionnel, dans les conditions suivantes:
- a) avant la date de clôture du dépôt des offres, pour le cahier des charges et pour les documents et renseignements complémentaires, le pouvoir adjudicateur peut:
 - à la demande de soumissionnaires, fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'expliciter la nature du marché; ceux-ci sont communiqués à la même date à tous les soumissionnaires qui ont demandé le cahier des charges;
 - de sa propre initiative, s'il s'aperçoit d'une erreur, d'une imprécision, d'une omission ou de toute autre insuffisance matérielle dans la rédaction de l'avis de marché, de l'invitation à soumissionner ou du cahier des charges, en informer les intéressés à la même date et dans des conditions strictement identiques à celles de l'appel à la concurrence;
 - b) après l'ouverture des offres, dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire; ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.

12. Les conditions de visite sur place, le cas échéant, sont les suivantes:

.....

13. La présente invitation à soumissionner ne constitue en aucun cas un engagement de la part de la Commission. Un tel engagement ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu. Le service adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, renoncer au marché ou annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision sera motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

14. Le suivi de votre réponse à l'invitation à soumissionner impliquera l'enregistrement et le traitement de données à caractère personnel (par exemple, nom, adresse, CV). Ces données seront traitées conformément au règlement (CE) n° 45/2001 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Sauf indication contraire, les réponses aux questions et les données à caractère personnel demandées sont nécessaires à l'évaluation de votre offre, conformément aux spécifications de l'invitation à soumissionner, et seront traitées uniquement à cette fin par [entité désignée en qualité de responsable du traitement des données]. Vous trouverez de plus amples informations sur le traitement de vos données à caractère personnel dans la déclaration de confidentialité consultable à l'adresse suivante:

http://ec.europa.eu/dataprotectionofficer/privacystatement_publicprocurement_en.pdf

15. Vos données à caractère personnel peuvent être enregistrées par le comptable de la Commission dans le système d'alerte précoce (SAP) uniquement ou à la fois dans le SAP et dans la base de données centrale sur les exclusions (BDCE), si vous vous trouvez dans l'une des situations visées par:

- la décision 2008/969/CE, Euratom de la Commission du 16 décembre 2008 relative au système d'alerte précoce (pour de plus amples renseignements, consultez la déclaration de confidentialité:

http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm),

ou

- le règlement (CE, Euratom) n° 1302/2008 de la Commission du 17 décembre 2008 relatif à la base de données centrale sur les exclusions (pour de plus amples renseignements, consultez la déclaration de confidentialité:

http://ec.europa.eu/budget/explained/management/protecting/protect_fr.cfm#BDCE).

- 16.** Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à:
EMPL-TENDER-2011-013@ec.europa.eu

Armando Silva
Ordonnateur

Annexes:

- Annexe 1: Cahier des charges VT/2011/013 + Annexe I (art. 93 et 94)
- Annexe 2: Modèle de Contrat (y compris les annexes, qui font partie intégrante du contrat). Les soumissionnaires porteront une attention particulière aux "Conditions générales applicables aux contrats de services attribués par la Commission des Communautés Européennes", à l'annexe III (Rémunération et frais remboursables – Détail des prix) ainsi qu'à l'annexe IV (CV et classification des experts)
- Annexe 3: Formulaire d'identification bancaire
- Annexe 4: Formulaire «Entité légale»
- Annexe 5: Déclaration sur l'honneur (si nécessaire)